

www.legifrance.fr

Le code de la Santé publique

Article L. 5232- I (Baladeurs).

Article L. 5463- I (Baladeurs).

Articles R. I 334-30 à R. I 334-37 (Lutte contre les bruits de voisinage).

Articles R. I 337-6 à R. I 337- I 0- I (Lutte contre les bruits de voisinage).

Il fixe :

- Les règles générales d'hygiène et toutes autres mesures propres à préserver la santé de l'homme, notamment en matière de lutte contre les bruits de voisinage.

Le code de l'environnement

Article R. I 25-28 (Droit à l'information sur les nuisances sonores).

Articles L. 57 I - I à L. 57 I -26 (Lutte contre bruit).

Articles L 572- I à L. 572- I I (Evaluation. prévention et réduction du bruit dans l'environnement).

Le code général des collectivités territoriales

Article L. 22 I 5-7.

Le code de la construction et de l'habitation

Articles R. I I I -23- I à R. I I I -23-3

Il fixe :

- Les règles générales de la construction des immeubles à usage d'habitation et notamment l'isolement acoustique minimum à respecter à l'intérieur des logements.

Le code pénal

Articles I 3 I - I 3. R. 6 I 0- I et R. 623-2.

Le Code du Travail

Articles R 23 1 - 1 27, R.232 (dispositions selon lesquelles tout employeur se doit de réduire le bruit au niveau le plus bas possible : matériel moins bruyant. écrans, capotage sont de rigueur). Aussi, chaque salarié doit être équipé de protections auditives, dès que le bruit atteint les 85 dB(A). santé et sécurité obligent.

Lois et ordonnances

Loi n° 2005- 1319 du 26 octobre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement.

Ordonnance n° 2004 - 1199 du 12 novembre 2004 prise pour la transposition de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

Loi n° 92- 1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit.

Elle réglemente :

- Les conditions d'utilisation des objets bruyants et les dispositifs destinés à réduire le bruit.

- Les activités bruyantes exercées dans les installations non classées et celles exercées pour les loisirs et en plein air. les trafics d'hélicoptères.

Elle fixe une taxe pour permettre des travaux visant à atténuer le bruit autour des aérodrômes.

Décrets

Décret n° 2006- 1 099 du 3 1 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires).

Décret n° 2006-36 I du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme.

Décret n° 2003- 1 228 du 1 6 décembre 2003 modifiant le décret n° 95-79 du 23 janvier 1 995 et relatif à la procédure d'homologation des silencieux et dispositifs d'échappement des véhicules.

Décret n° 2002-626 du 26 avril 2002 fixant les conditions d'établissement des plans d'exposition au bruit et des plans de gêne sonore des aérodrômes et modifiant le code de l'urbanisme.

TEXTES DE LOI RELATIFS AUX NUISANCES SONORES

Décret n° 98- 1 1 43 du 15 décembre 1998 relatif aux prescriptions applicables aux établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée. à l'exclusion des salles dont l'activité est réservée à l'enseignement de la musique et de la danse. Il stipule que le niveau de pression acoustique ne doit pas dépasser 105 dB(A) en niveau moyen et 120 dB(A) en niveau de crête.

Décret n° 98-858 du 22 septembre 1998 relatif aux sanctions en cas d'infraction aux dispositions concernant les baladeurs musicaux et modifiant le code de la santé publique.

Décret n° 98-281 du 8 avril 1998 modifiant le décret n° 94-566 du 7 juillet 1994 relatif à l'indication de la consommation en énergie et des nuisances sonores des appareils à usage domestique.

Décret n° 95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la santé publique.

Décret n° 95-409 du 18 avril 1995 pris en application de l'article 21 de la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et relatif aux agents de l'Etat et des communes commissionnés et assermentés pour procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions relatives à la lutte contre le bruit.

Décret n° 95-79 du 23 janvier 1995 fixant les prescriptions prévues par l'article 2 de la loi n° 92- 1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et relatives aux objets bruyants et aux dispositifs d'insonorisation.

Décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L. 111 - II - I du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements.

Décret n° 94-566 du 7 juillet 1994 relatif à l'indication de la consommation en énergie et des nuisances sonores des appareils à usage domestique.

Arrêtés

Arrêté du 5 décembre 2006 relatif aux modalités de mesurage des bruits de voisinage.

Arrêté du 22 mai 2006 modifiant l'arrêté du 18 mars 2002 relatif aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments.

Arrêté du 12 janvier 2006 modifiant l'arrêté du 13 avril 1972 relatif au bruit des véhicules automobiles.

Arrêté du 8 novembre 2005 portant application de l'article L. 5232- 1 du code de la santé publique relatif aux baladeurs musicaux.

Arrêté du 17 février 2004 portant agrément d'organismes au titre de l'arrêté du 18 mars 2002 relatif aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments.

Arrêté du 21 janvier 2004 relatif au régime des émissions sonores des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments.

Arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement.

Arrêté du 5 août 2002 portant agrément d'organismes au titre de l'arrêté du 18 mars 2002 relatif aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments.

Arrêté du 18 mars 2002 relatif aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments.

Arrêté du 30 juin 1999 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation.

Arrêté du 30 juin 1999 relatif aux modalités d'application de la réglementation acoustique.

Arrêté du 15 décembre 1998 pris en application du décret n° 98- 1143 du 15 décembre 1998 relatif aux prescriptions applicables aux établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée, à l'exclu-

sion des salles dont l'activité est réservée à l'enseignement de la musique et de la danse.

Circulaires

Circulaire interministérielle du 23 mai 2005 sur le renforcement et le suivi de la police du bruit en matière de bruit de voisinage et des deux roues.

Circulaire interministérielle (Mission bruit / DGS) du 28 décembre 2004 relative à la mise en Ouvre du plan national de lutte contre le bruit - réhabilitation acoustique des établissements recevant des jeunes enfants.

Circulaire MEDD (mission bruit) du 10 février 2004 relative à la mise en Ouvre du plan national contre le bruit - réhabilitation acoustique des établissements recevant des jeunes enfants.

Circulaire (justice) n° CRIM.03/G4- du 6 octobre 2003 relative au programme national de lutte contre le bruit. Volet pénal de la lutte contre les bruits de voisinage.

Circulaire du 25 avril 2003 relative à l'application de la réglementation acoustique des bâtiments autres que d'habitation.

Circulaire interministérielle du 27 février 1996 sur les bruits de voisinage.

Circulaire du 25 octobre 1995 (Ministère de la Justice) relative à la lutte contre les bruits de voisinage.

Circulaire DGS/VS3/95 n° 03 du 11 janvier 1995 relative aux effets du bruit sur la santé.

Circulaire du 7 juin 1989 relative à la lutte contre le bruit.